Conseils de Quartier
www.mairie-acheres.fr

COMPTE-RENDU CONSEIL DE QUARTIER CHAMPS-DE-VILLARS/BARRICADE
MARDI 9 JANVIER 2024

Mobilités : des changements à venir

La Ville poursuit sa transformation, cette fois-ci en repensant les déplacements des usagers.
Favoriser les mobilités douces et alternatives, harmoniser et tranquilliser les rues : la Ville va repenser la circulation et faciliter les déplacements à vélo.

• Zone 30 : toute la ville s'y met

Afin d'harmoniser et de sécuriser la ville et de favoriser la cohabitation entre tous les usagers de l'espace public, l'intégralité des rues d'Achères va passer en zone 30 km/h au premier trimestre de l'année 2024.

En matière de sécurité, l'abaissement de la vitesse a des impacts positifs : vitesse maîtrisée et champ de vision élargi. L'abaissement à 30km/h divise par deux la distance d'arrêt d'un véhicule : de 28 mètres à 50km/h à 13 mètres à 30km/h. Le risque de décès pour un piéton, après un choc avec une voiture, est divisé par 9 en passant de 50 à 30km/h.

Cette mesure vise également à abaisser la pollution sonore, qui sera divisée par deux.

L'homogénéisation des 30 km/h va supprimer près de 160 panneaux de signalisation. Seuls resteront les panneaux d'entrée de ville indiquant la vitesse maximale autorisée.

• Pistes cyclables : pour le centre et les rives de Seine

Juste après le passage en zone 30, la Ville et la Communauté urbaine GPS&O vont aménager des pistes cyclables avec marquages au sol. La première assurera la desserte entre les collèges et lycées, et traversera le centre d'Achères (avenues de Poissy et de Conflans). La deuxième concerne les rives de Seine. Enfin la troisième, au nord de la ville, sera reliée à la piste Maisons-Laffitte-Conflans, dans le cadre du Projet Vélo IDF pour relier Paris à Cergy.

Les marquages au sol seront renforcés : pictogrammes vélos, nouveau traitement des carrefours giratoires, contre-sens cyclable (rues Achille Léonard et Pierre Semard), et marquage de traversées cyclables.

• Vélos-trottinettes : oui ou non ?

Une consultation publique (sur l'application mobile *Achères et vous*) est ouverte afin de proposer aux Achérois des vélos et trottinettes électriques, déployés par la Communauté urbaine GPS&O. Cette offre de mobilité alternative vise à faciliter les déplacements locaux intra-communaux et vers les gares, en complément de l'offre de transports en commun existante. Fonctionnels, les appareils disponibles sont surtout sécurisés (véhicules bridés, casques à disposition…).

Contrairement aux expérimentations, notamment à Paris, le prestataire assure un suivi du parc des vélos et trottinettes. Enfin, le stationnement des engins est obligatoirement effectué sur les stations de remisage, qui ne nécessitent ni mobilier urbain ni raccordement de réseaux.

Les atouts
des conseils de quartier

Achères

• Une cohésion sociale améliorée

• Un ancrage des projets municipaux dans la durée

• Un processus de décisions accéléré et conforté

• Une qualité de l'action publique améliorée

• Un exercice de la démocratie renouvelé

• Une éco-citoyenneté favorisée

- **Intermodalité train+vélo : faciliter l'usage du deux-roues**

Suite à la réunion publique du 18 avril 2023 visant à inclure les Achérois dans l'offre d'intermodalité train + vélo, le déploiement des projets Parkings vélos se poursuit. A terme, 144 places de stationnement pour vélos seront disponibles à la gare Achères-Ville. Hors gare, 70 places seront installées aux abords des établissements scolaires. Un site verra le jour en 2024, les deux autres en 2025.

Les atouts
des conseils de quartier

• Une cohésion sociale améliorée

• Un ancrage des projets municipaux dans la durée

• Un processus de décisions accéléré et conforté

• Une qualité de l'action publique améliorée

• Un exercice de la démocratie renouvelé

• Une éco-citoyenneté favorisée